

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 juillet 2016
Français
Original : anglais

**Lettres identiques datées du 13 juillet 2016, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par la Représentante permanente
du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 13 juillet 2016, qui vous est adressée par le Conseiller pour les affaires étrangères auprès du Premier Ministre pakistanais, Sartaj Aziz. Il y appelle l'attention sur la situation alarmante des droits de l'homme dans le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde et sur les graves événements qui s'y déroulent actuellement (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité, au titre de la question intitulée « la question Inde-Pakistan ».

(Signé) Maleeha **Lodhi**



**Annexe aux lettres identiques datées du 13 juillet 2016
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par la Représentante permanente du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris pour appeler d'urgence votre attention sur les graves événements qui ont cours dans le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde.

Vous n'êtes pas sans savoir que la situation des droits de l'homme dans la région est extrêmement préoccupante depuis que le Cachemirien de 22 ans Burhan Muzaffar Wani, chef de file des jeunes et défenseur des droits, a fait l'objet d'une exécution extrajudiciaire opérée par des agents de sécurité indiens, le 8 juillet 2016, dans la localité de Pulwama située dans le sud du Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde.

Exerçant leurs droits fondamentaux, des dizaines de milliers de Cachemiriens ont défilé pacifiquement pour protester contre ce meurtre et rendre hommage à ce jeune symbole du mouvement cachemirien pour l'autodétermination. Les forces de sécurité indiennes ont réagi violemment, tirant notamment à balles réelles sans discernement sur les manifestants pacifiques. Plus de 30 personnes sont mortes et plus de 300 autres innocentes ont été blessées au cours des trois derniers jours.

Le courageux peuple du Jammu-et-Cachemire a ainsi été victime d'un autre bain de sang perpétré par les forces d'occupation indiennes, qui continuent d'agir en totale impunité, foulant aux pieds les libertés fondamentales des Cachemiriens qui vivent dans le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde. À l'heure où la démocratie et la responsabilisation sont à l'honneur, l'ONU et la communauté internationale derrière elle ne sauraient rester les bras croisés face à tant de violence et aux graves violations des droits de l'homme commises par l'Inde depuis plusieurs décennies dans le Jammu-et-Cachemire occupé.

L'ONU a une responsabilité particulière permanente vis-à-vis du conflit relatif au Jammu-et-Cachemire, dont le Conseil de sécurité reste saisi et qui doit encore être réglé conformément aux résolutions de ce dernier. Si cette région occupée par l'Inde se retrouve aujourd'hui dans une telle situation, c'est parce que l'Inde persiste à nier le droit du peuple cachemirien à l'autodétermination, droit qui doit s'exercer au moyen d'un plébiscite libre et impartial mené sous les auspices de l'ONU, comme cela a été affirmé dans de multiples résolutions.

Il est indéniable que ce conflit non réglé est une source constante de tensions et d'instabilité dans la région et représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. La recherche d'une solution durable à la question du Cachemire dans le respect des résolutions de l'ONU ne progresse pas, les droits de l'homme sont sans cesse bafoués dans le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde et les responsables ne sont pas tenus de répondre de leurs actes, d'où l'émergence d'un sentiment de frustration et de mécontentement, en particulier dans la nouvelle génération de Cachemiriens, de plus en plus nombreux à rejoindre le mouvement autochtone pour l'autodétermination, actif depuis plusieurs dizaines d'années. L'Inde ne peut nier ces faits plus longtemps en affirmant qu'il s'agit d'un problème interne; cette position est totalement infondée : la communauté internationale reconnaît le statut contesté du Jammu-et-Cachemire, comme en attestent les résolutions du Conseil de sécurité à ce sujet.

Je vous engage vivement à prendre acte de la situation dans laquelle se trouve actuellement le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde et des répercussions dangereuses qu'elle peut avoir sur la paix et la sécurité internationales. Je vous prie également de demander à l'Inde d'arrêter de tuer des civils innocents et de mettre fin à ses politiques répressives et aux violations des droits de l'homme dans la région.

Je tiens à souligner qu'en tant que partie concernée, le Pakistan reste déterminé à résoudre le conflit relatif au Jammu-et-Cachemire de manière pacifique, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Il continuera de soutenir, sur le plan moral et diplomatique, l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple de cette région. En outre, il a toujours salué le rôle joué par le Secrétaire général et les initiatives qu'il a prises pour favoriser le règlement de la question du Jammu-et-Cachemire, et continuera de soutenir ces efforts à l'avenir.

Le Conseiller pour les affaires étrangères
auprès du Premier Ministre
(*Signé*) Sartaj **Aziz**
